

## Fiche pratique n°6 - Assurer la sécurité de l'ouverture de son site lors des JNR

Assurer la sécurité sur son site lors de son ouverture au public, c'est garantir le bien-être des visiteurs, la préservation du lieu, et c'est aussi une façon de vous protéger ! Quelques conseils :

### Règles de base et identification des risques :

- **Équivalences de protection** : Prévoir pour les visiteurs le même niveau de protection que pour vous (par exemple, si vous portez un casque et un masque pour une tâche donnée, le visiteur devra en être équipé également).
- **Encadrement technique** : Dimensionner le nombre de réparateur-ices ou bénévoles par rapport au nombre de participant-es pour éviter la manipulation d'outils sans surveillance directe.
- **Gestion des objets** : Attention à la manipulation d'objets lourds ou encombrants. Prévoyez des zones de stockage sécurisées pour éviter les chutes d'objets dans les espaces de circulation.

### Points de vigilance :

- **Zones à risque** : Postes de soudure, zones d'outillage, câblages électriques au sol, sols glissants, zones de stockage des objets en attente de réparation...
- **Risques spécifiques** : Coupures, brûlures (fer à souder), risques électriques, projections, écrasement, sols glissants, manipulations d'outils dangereux, risques d'incendie, etc.



## Prévenir les risques lors de l'ouverture :



### Signalisation et communication :

- **Clarté** : Installez une signalétique visible pour marquer les zones à risque et les itinéraires recommandés.
- **Information** : Affichez les consignes spécifiques à l'atelier (ex: "Ne pas toucher sans l'autorisation du réparateur"), les zones interdites d'accès et les contacts d'urgence.
- **Accessibilité** : Adaptez impérativement votre signalisation aux personnes en situation de handicap, en adaptant la hauteur des tables ou la disposition des outils.
- **Gestion des dangers** : Sécurisez systématiquement vos outils et vos produits chimiques hors de portée du public.

### Assurer la sécurité physique des visiteurs :

La signalisation est votre premier levier de prévention : elle limite les risques en guidant les flux et en informant clairement le public.

- Assurez-vous d'avoir **une trousse de premier secours** facilement accessible pendant l'événement, communiquez son emplacement aux visiteurs à leur arrivée et/ou indiquez-le sur les panneaux de signalisation
- En fonction de l'animation que vous proposez, prévoyez un "écran distance" pour **tenir les visiteurs loin d'un potentiel danger**. Cela peut être une distance de sécurité, voire une barrière ou un plexiglass, ou tout simplement une rubalise.

Avant l'événement, **contactez si possible par téléphone ou par mail, les services les plus proches (pompiers, samu)** pour les prévenir d'une activité réunissant des visiteurs et leur donner la date, le lieu, les horaires, le type d'activité et une personne de contact sur place.

## Capacité d'accueil et public ciblé :


- **Bien anticiper la capacité d'accueil de votre site** est une étape clé pour garantir un événement serein et sécurisé. N'hésitez pas à opter pour un système d'inscription préalable : cela vous permet de mieux calibrer vos ressources humaines et matérielles, d'éviter de vous retrouver submergé-e le jour J et d'offrir un cadre d'accueil de qualité à chaque participant-e.
- **Déterminez également en amont la tranche d'âge concernée par votre événement** : certaines activités impliquant des outils ou des matériaux potentiellement dangereux ne sont pas adaptées aux jeunes enfants sans accompagnement adulte. Préciser ce critère dès la communication de votre événement vous évitera des situations délicates sur place et contribuera à la sécurité de tous.

## Assurances :

La conformité est primordiale pour les activités participatives.

- **Vérification** : Assurez-vous que votre assurance actuelle couvre explicitement la réception du public : Assurance de Responsabilité civile (RC) organisateur.
- **Extension** : Si besoin, contactez votre assureur pour négocier une extension de garantie spécifique à la durée et à la nature de votre événement.

## Boîte à outils :

- **Gestion du public** : Retrouvez les [recommandations](#) de la préfecture de police pour encadrer les ateliers participatifs et gérer les flux de visiteur-ices en toute sécurité.
- **Les numéros d'urgence** 
  - Pompiers : 18
  - Samu : 15
  - Numéro d'urgence européen : 112

